

# Bureau Syndical et CAO du 14 novembre 2023

Synthèse des travaux





## AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

### Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALTIER	Enfouissement GC-BTS Grand Altier	34 790 €	24 024 €	10 766 €
BEL AIR VAL D'ANCE	Extension BTS résidence Pignol à Chambon le Château	9 712 €	8 712 €	1 000 €
CHADENET	Enfouissement GC-BTS Le Bouchet	83 449 €	55 633 €	27 816 €
CHASTEL NOUVEL	Extension BTS lotissement communal La Coumbe	12 209 €	9 665 €	2 544 €
FOURNELS	Extension BTS lotissement communal Les Couffins	27 199 €	21 533 €	5 666 €
GABRIAS	Extension BTS DP Rousset, Route de Marvejols	12 497 €	9 997 €	2 500 €
HURES LA PARADE	Extension BTS résidence Garcenot à Aumières	16 731 €	15 731 €	1 000 €
LAVAL DU TARN	Enfouissement BTS Montredon 2 <sup>e</sup> tranche	28 432 €	18 955 €	9 477 €
LAVAL DU TARN	Génie civil coordination Montredon 2 <sup>e</sup> tranche	15 891 €	10 594 €	5 297 €
LE BUISSON	Extension BTS résidence Osty au bourg	12 870 €	11 870 €	1 000 €
LES SALELLES	Enfouissement BTS Chabannes	43 176 €	28 784 €	14 392 €
LES SALELLES	Génie civil coordination Chabannes	19 680 €	13 120 €	6 560 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Ext. HT/Poste/BTS Gîte Vezinhet à Recoules de l'Hom	189 639 €	157 639 €	32 000 €
NASBINALS	Enfouissement HT/BTS abords Cascade du Déroc	139 686 €	93 124 €	46 562 €
PIED DE BORNE	Extension BTS résidence Goullier aux Aidons	5 219 €	4 219 €	1 000 €
SAINT ANDRE CAPCEZE	Extension BTS résidence Dabet-Michel à l'Elzière	10 503 €	9 503 €	1 000 €
SAINT DENIS EN MARGERIDE	Extension BTS bâtiment artisanal Chardon à La Roche	30 353 €	26 753 €	3 600 €
CC GORGES CAUSSES CEVENNES	Extension BTS réservoir de la Valette à La Salle Prunet	10 488 €	9 488 €	1 000 €
	Extension BTS réservoir du Cros aux Bondons	42 472 €	32 092 €	10 380 €
	Extension BTS réservoir de Malbosc aux Bondons	34 579 €	31 179 €	3 400 €
	Extension BTS réservoir du bourg à Rousses	21 787 €	17 787 €	4 000 €
SIAEP CAUSSE DU MASSEGROS	Extension BTS réservoir des Vinoux à Laval du Tarn	51 687 €	40 237 €	11 450 €
<b>Total</b>		<b>853 049 €</b>	<b>650 639 €</b>	<b>202 410 €</b>
			<b>76.3%</b>	<b>23.7%</b>

### Groupements de commandes : travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale et de permettre la bonne coordination de ces travaux, il a été décidé de créer les groupements de commandes suivants :

- ✓ entre la **commune de Banassac-Canilhac et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication et l'aménagement du village et de la voirie, situés **quartier Oasis à Banassac** (carrefour RD 806 et RD 988) ;
- ✓ entre la **commune de Chaulhac et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique et de télécommunication et l'aménagement du village et de la voirie, au **village de Nozerolles** ;
- ✓ entre la **commune de St Martin de Boubaux et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable, ainsi que l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, au **village de Prades**.



## Convention de partenariat avec Électriciens sans Frontières

L'association Électriciens sans Frontières mène des projets de solidarité internationale au bénéfice de populations dont le développement est compromis, faute d'une alimentation sécurisée et durable en électricité.

A la suite d'un premier partenariat réussi en 2014 pour un projet d'électrification au Sénégal, le SDEE a été sollicité pour apporter son soutien financier à cette ONG pour un projet qu'elle porte en Côte d'Ivoire, dans le village de Gbogolo, au travers d'une aide financière de 5 000 €/an pendant 3 ans. Cette opération, estimée à 180 500 € et qui consiste en l'électrification solaire du dispensaire, de la maternité et du complexe scolaire de cette localité, devrait permettre de maintenir une éducation de qualité pour les 800 élèves du village, mais aussi d'améliorer la qualité des soins et l'état sanitaire d'environ 10 000 personnes.

## Nouvelles modalités de financement des extensions

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 est venue modifier les modalités de participation lors des demandes de raccordement au réseau électrique, en supprimant la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération. L'ordonnance du 23 août 2023 a introduit un nouvel article dans le Code de l'énergie (L.342-21) aux termes duquel l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension est payée par le demandeur d'une autorisation d'urbanisme délivrée à compter du 10 novembre 2023.

**Les coûts des extensions seront donc désormais financés en partie par le TURPE (taux de réfaction de 40%) et par les demandeurs d'autorisations d'urbanisme**, en fonction des contributions appelées par le SDEE, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité. Ces nouvelles modalités sont sans impact sur les modalités de calcul des concours financiers du Syndicat.



## ENVIRONNEMENT

### AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

#### Convention pour le traitement/stockage de DIB-DAE sur le site de Redoundel

Afin de respecter les dispositions du nouvel arrêté d'autorisation obtenu en juin 2022 pour le Centre départemental de traitement des déchets de Redoundel, il convient de mettre à jour les conditions d'accueil des déchets admissibles sur l'ISDND et notamment des Déchets Industriels Banals (DIB) ou Déchets d'Activités Économiques (DAE) non dangereux non valorisables, via la signature d'une convention pour le traitement et le stockage de ces déchets.

Cette convention entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera proposée aux clients du SDEE, actuels ou futurs, livrant plus de 50 tonnes par an sur l'ISDND de Redoundel. En l'absence de convention signée, tout apport de déchets sur l'installation se verra refusé.

Pour laisser la priorité au stockage des déchets ménagers et assimilés relevant du périmètre du service public de prévention et de gestion des déchets (refus d'OMr, de collecte sélective et déchets non valorisables issus des déchèteries), la capacité annuelle réservée à ces apports de DIB-DEA non dangereux non valorisables est fixée à 10% de la capacité maximale autorisée du site, soit 2 000 tonnes par an. Dans une logique de traitement de proximité, cette capacité sera réservée en priorité aux DIB-DAE non dangereux non valorisables produits par des entreprises lozériennes.

#### REP Emballages ménagers : lettres d'intention pour la reprise en option "Filière" 2024-2029

Le SDEE dispose actuellement de contrats de reprise pour l'ensemble des matériaux recyclables qu'il collecte : Verre, Métaux (Acier et Aluminium), Carton, Briques alimentaires et Plastique. Ces contrats de reprise en option "Filière" (reprise proposée par l'éco-organisme CITEO) garantissent, pour chaque matériau, le recyclage effectif des tonnes collectées et triées via un repreneur unique et des conditions financières claires et identiques pour l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la future REP Emballages ménagers 2024-2029, et dans l'attente de la diffusion prochaine des contrats de reprise, le SDEE approuve le principe de la poursuite de la reprise en option "Filière" pour l'ensemble des matériaux et valide la signature de lettres d'intention avec les repreneurs actuellement partenaires du Syndicat. Ce choix permet de garantir la bonne organisation de cette garantie de reprise, en facilitant la continuité des enlèvements, mais également la planification et la sécurisation de l'approvisionnement des usines de recyclage.



## REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) 2024-2029 : renouvellement du contrat avec les éco-organismes agréés

La période d'agrément de l'éco-organisme Ecomaison pour la filière REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) arrive à son terme le 31 décembre prochain entraînant, de fait, la fin du Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé signé avec le SDEE. Afin de préparer la signature du nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEA collectés en déchèteries dans le cadre du périmètre du service public de prévention et de gestion des déchets, et dans l'attente de la désignation prochaine de l'éco-organisme agréé qui aura la charge de la collecte des DEA en Lozère, les élus du Bureau syndical autorisent le Président à signer le nouveau contrat-type avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, afin d'éviter toute rupture de la continuité de service.



## BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

### AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

#### Versement d'une subvention d'équilibre

Malgré l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs de véhicules électriques, les recettes perçues auprès des usagers du service et des communes équipées, via les participations annuelles au fonctionnement, ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des frais liés à l'exploitation, à l'entretien et au développement du réseau de bornes.

Afin de compenser le déficit du budget annexe IRVE du Syndicat, il a été décidé de verser une subvention, à partir du budget Principal, pour garantir l'équilibre structurel de ce service.



## ÉNERGIES RENOUVELABLES

### AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

#### Proposition de mise en place d'une prestation d'accompagnement à l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture ou ombrière et maintenance annuelle

Afin de renforcer son accompagnement en matière de production d'énergie renouvelable, le SDEE envisage de proposer aux communes et communautés de communes lozériennes déjà engagées dans un projet photovoltaïque en toiture ou en ombrière, ou qui le souhaitent, une offre d'exploitation-maintenance de leurs centrales photovoltaïques.

Cette offre se compose de deux volets :

- ✓ la supervision de la production photovoltaïque (**l'exploitation**), permettant de vérifier le fonctionnement normal de la centrale et l'atteinte des performances prévues via l'installation de "datalogger" et l'acquisition d'un logiciel de supervision commun à l'ensemble des installations accompagnées par le Syndicat en Lozère ;
- ✓ **la maintenance** des centrales photovoltaïques selon deux types de prestations :
  - la conduite des installations, les travaux de petit entretien et le contrôle annuel des installations (maintenance préventive) ;
  - le gros entretien et le renouvellement des matériels (maintenance curative).

Différentes pistes sont à l'étude pour ce volet maintenance, qui pourrait notamment être effectué en régie par les équipes du Syndicat, à l'image de ce qui a été mis en place pour les bornes de recharge pour véhicules électriques.





## AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

### Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de chaleur renouvelable

Lauréat du contrat de développement territorial de l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur.

Après instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur, le SDEE et l'ADEME ont validé, lors de la dixième commission d'attribution des aides, les études et travaux suivants :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>SOLAIRE THERMIQUE</b>			
<b>Études</b>			
<b>SCI VGA (Village Gévaudan Aubrac)</b> Réalisation d'une étude de faisabilité solaire-thermique pour un établissement touristique, à Marvejols	4 250 €	2 975 €	-
<b>Total</b>	<b>4 250 €</b>	<b>2 975 €</b>	<b>-</b>

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>GÉOTHERMIE</b>			
<b>Études</b>			
<b>SCI Le Clos Saint Louis</b> Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour une maison d'accueil, au Malzieu-Ville	5 760 €	4 032 €	-
<b>CCI de la Lozère</b> Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour un bâtiment à construire, à Mende	6 501 €	4 551 €	-
<b>Commune d'Auroux</b> Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique et bois pour l'ancienne école d'Auroux	5 450 €	3 815 €	-
<b>Travaux</b>			
<b>SCI le Clos Saint Louis</b> Réalisation d'une installation géothermique pour une maison d'accueil, au Malzieu-Ville	247 142 €	40 300 €	129 339 €
<b>Total</b>	<b>264 853 €</b>	<b>52 698 €</b>	<b>129 339 €</b>

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>BOIS ÉNERGIE</b>			
<b>Études</b>			
<b>Association Les Genêts</b> Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois, à Châteauneuf-de-Randon	7 800 €	4 680 €	-
<b>SELO – Mas de la Barque</b> Réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois, à Vialas	5 800 €	3 480 €	-
<b>Immobilier Occitan – Résidence Aubrac</b> Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois, à Mende	9 000 €	6 300 €	-



Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>BOIS ÉNERGIE</b>			
<b>Travaux</b>			
<b>Commune de Barre des Cévennes</b> Réalisation d'une installation à granulés pour un village de vacances, à Barre des Cévennes	31 892 €	13 230 €	9 568 €
<b>Commune de Saint-Étienne du Valdonnez</b> Réalisation d'une installation à granulés pour l'école/mairie de Saint-Étienne du Valdonnez	110 410 €	29 400 €	33 123 €
<b>ALGIEC</b> Réalisation d'une installation à granulés pour l'école Marie Rivier, à Chanac	251 101 €	58 800 €	60 000 €
<b>Commune de La Fage Saint Julien</b> Réalisation d'une installation à granulés pour l'ancien presbytère, à la Fage Saint Julien	52 153 €	5 082 €	15 646 €
<b>Association La Nisada</b> Réalisation d'une installation à granulés pour le lieu de vie et d'accueil de la Périgouse, à Gorges du Tarn Causses	59 956 €	24 570 €	10 618 €
<b>Communauté de Communes Mont-Lozère</b> Réalisation d'une installation à granulés pour le bâtiment ALSH, au Bleynard	27 450 €	17 430 €	4 530 €
<b>Commune de Saint-Germain-de-Calberte</b> Réalisation d'une installation à granulés pour un logement communal	14 903 €	6 446 €	-
<b>EURL Jacques Mialanes</b> Réalisation d'une installation à bois déchiqueté avec réseau de chaleur pour le Domaine de Carrière	224 333 €	102 642 €	43 639 €
<b>Total</b>	<b>794 798 €</b>	<b>272 060 €</b>	<b>177 124 €</b>



## EFFICACITE ÉNERGETIQUE

### AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

#### Mise en place de partenariats pour la valorisation de CEE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics (programme ACTEE), et afin de proposer aux collectivités lozériennes des solutions "clé en main" pour valoriser leurs Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), et ainsi optimiser le financement de leurs travaux de rénovation, le SDEE souhaite mettre en place un partenariat avec deux opérateurs chargés de la valorisation des CEE, afin d'accompagner les bénéficiaires dans le montage de leurs dossiers :

- ✓ Hellio, qui propose la signature avec le SDEE d'une convention cadre permettant de bénéficier d'un taux de valorisation plancher des CEE de 6,2 €/MWh-Cumac ;
- ✓ Incub'Ethic, qui propose la signature d'une convention directement avec le maître d'ouvrage de l'opération aidée et dont le taux de valorisation avoisine actuellement 7,3 €/MWh-Cumac.

#### Rénovation énergétique et travaux de réaménagement du futur Siège social du SDEE

L'acquisition du futur Siège social du SDEE (cf. page suivante) nécessite de réaliser, en amont de l'occupation des locaux, des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement, afin d'améliorer les performances et les fonctionnalités du bâtiment. Le SDEE a ainsi engagé un audit énergétique auprès d'un bureau d'études afin d'identifier l'ensemble des préconisations d'économie d'énergie envisageables et de construire des scénarii de travaux chiffrés et argumentés, plus ou moins ambitieux, correspondant aux différents échelons temporels du dispositif éco énergie tertiaire (2030, 2040 et 2050).

Afin d'approfondir les scénarii présentés, ainsi que leur faisabilité, le SDEE lancera prochainement une consultation afin de rechercher un maître d'œuvre, avant de valider définitivement le programme des travaux à engager.



## AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

### **Acquisition du nouveau Siège social du Syndicat**

Le renforcement des actions du SDEE a conduit à rechercher de nouveaux locaux plus spacieux pour accueillir les équipes du Siège social. Après plusieurs échanges entre la CCI Lozère et le SDEE, une proposition de rachat de l'hôtel consulaire, établie sur la base d'une estimation des Domaines, a été adressée puis validée par la CCI pour un montant de 1 250 000 €. Afin de financer cette acquisition, il a été décidé de souscrire un emprunt bancaire dans la limite du prix de vente du bien.

La signature de l'acte notarié est prévue début 2024, pour un emménagement dans les nouveaux locaux qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2025.

### **Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2024-2027**

Afin de se couvrir des dépenses que devrait supporter le Syndicat en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave, voire de décès, il a été décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CdG48 auprès du groupement DIOT SIACI / GROUPAMA D'OC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce pour une durée de 4 ans.

La gestion dudit contrat d'assurance sera confiée au CdG48 qui se chargera de toutes les formalités administratives. En compensation de cette prestation, le Syndicat s'engage à signer avec le CdG48 une convention de gestion pour une durée de 4 ans et à indemniser ce dernier selon les montants définis dans la convention.

### **Actualisation de la prise en charge des frais de déplacement des agents**

Suite à la publication de l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant les plafonds d'indemnités de mission des agents publics, il a été décidé d'actualiser les modalités de prise en charge des frais de déplacement engagés par les agents du SDEE.

### **Autorisations spéciales d'absence**

Afin de tenir compte des événements familiaux et de la vie courante auxquels peut être confronté un agent, le SDEE a décidé d'accorder des autorisations spéciales d'absence en complément des autorisations d'absence prévues par la loi ou les règlements. Toutefois, ces autorisations d'absence ne constituent pas un droit et seront accordées à la discrétion de la Direction, sous réserve des nécessités de service.

### **Suppression de poste**

En raison de l'avancement de grade de l'un des agents affecté au Centre départemental de traitement des déchets de Rédoundel en tant qu'agent de maîtrise principal, il a été procédé à la suppression de poste qu'il occupait en qualité d'agent de maîtrise.

### **Décisions modificatives**

Ont été votées les modifications budgétaires suivantes :

- ✓ Budget Général (Électrification rurale) : transfert de crédits depuis les programmes achevés vers plusieurs opérations existantes et abondement de nouvelles opérations pour 2024 ;
- ✓ Budget Environnement : transfert de crédits depuis les opérations terminées ou différées vers les opérations liées à la réalisation de casiers de stockage des déchets, l'amélioration du process de traitement de l'usine et la construction d'un atelier mécanique.

### **Mise en place de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024**

Instaurée en 2015 dans le cadre de la loi NOTRe afin d'offrir aux gestionnaires des collectivités une plus grande souplesse dans la gestion de leur(s) budget(s), la nomenclature budgétaire et comptable M57 deviendra en 2024 le référentiel de droit commun applicable à toutes les collectivités locales.

Afin de se conformer à cette obligation, il a été décidé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain cette nouvelle nomenclature aux budgets Principal et IRVE du Syndicat, actuellement soumis à la nomenclature M14. Les budgets Environnement et Voies et Réseaux resteront pour leur part soumis à la nomenclature M4.

### **Approbation des règles d'amortissement des immobilisations du Syndicat**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les budgets Principal et IRVE du SDEE, implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations qui y sont comptabilisées.

Afin de répondre aux exigences de cette nouvelle nomenclature et de disposer d'un référentiel unique, il a été décidé d'harmoniser les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, dans le respect des durées maximales d'amortissement imposées par la réglementation pour les quatre budgets du Syndicat.

### **Charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques**

Afin de se prémunir de cyber-attaques et des conséquences préjudiciables importantes qu'elles peuvent avoir sur la continuité du service ou la protection des données, le SDEE a décidé de mettre en place une charte informatique formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein de la collectivité.

Cette charte est applicable à l'ensemble du personnel ainsi qu'à tout prestataire extérieur ayant accès aux données et aux outils informatiques du Syndicat.





# COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 14 novembre 2023

## ENVIRONNEMENT – TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS RECUPERÉ EN DÉCHÈTERIES

Résultat de l'appel d'offres :

- ✓ Attribution à l'entreprise **KRONOSPAN**

## ENVIRONNEMENT – TRAITEMENT ET VALORISATION DES REFUS DE TRAITEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Résultat de l'appel d'offres :

- ✓ Attribution à l'entreprise **ONYX LANGUEDOC-ROUSSILLON**

## ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DU REDOUNDEL

Résultat de l'appel d'offres :

- ✓ **Lot n°1 – Rénovation du convoyeur n°1** : attribution à l'entreprise **SEFIAM**
- ✓ **Lot n°2 – Modification du convoyeur n°2 et dépose du trommel n°2** : attribution à l'entreprise **PROVAL**
- ✓ **Lot n°3 – Fourniture et pose d'une presse à balles** : attribution à l'entreprise **Kadant PAAL**

## MULTI-SERVICES – FOURNITURE DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

Résultat de l'appel d'offres :

- ✓ **Lot n°1 – GNR** : attribution à l'entreprise **PAGÈS**
- ✓ **Lot n°2 – Carburants (véhicules légers)** : attribution à l'entreprise **TOTAL ÉNERGIES**
- ✓ **Lot n°3 – Carburants (poids-lourds)** : attribution à l'entreprise **DYNEFF**

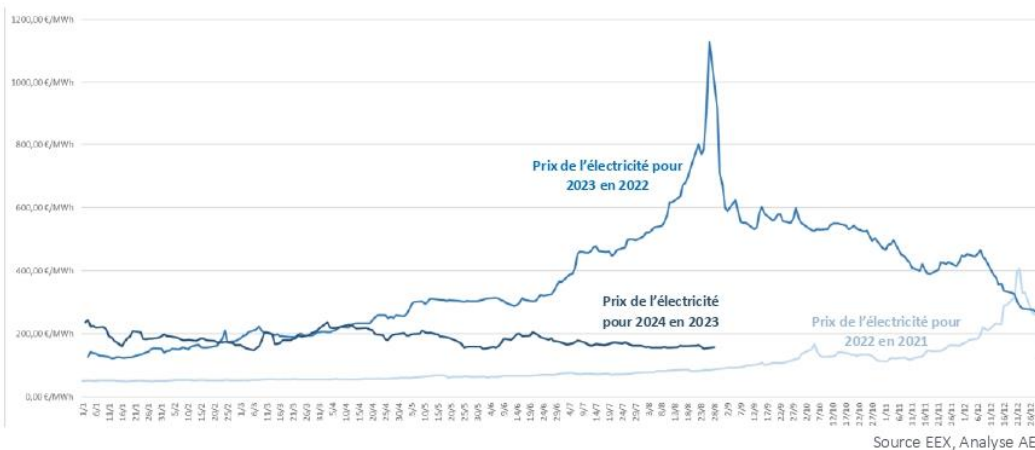


# Annexes

# L'ELECTRICITE

## TENDANCES DU MARCHÉ DE GROS DE L'ÉLECTRICITE

Evolution des cotations journalières des produits Calendar +1 (base) du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 août 2023



Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2..., électricité en base ou en pointe). Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante et les produits Calendar +2 aux achats d'électricité pour l'année N+2.

Source EEX, Analyse AEC

Après une crise sans précédent en 2022, ayant conduit à la mise en place d'aides exceptionnelles pour limiter l'impact de la hausse des factures des consommateurs, le marché de l'électricité semble progressivement retrouver une forme de stabilité. Les dernières valeurs demeurent toutefois encore bien supérieures (près de trois fois) à celles observées avant l'été 2021.

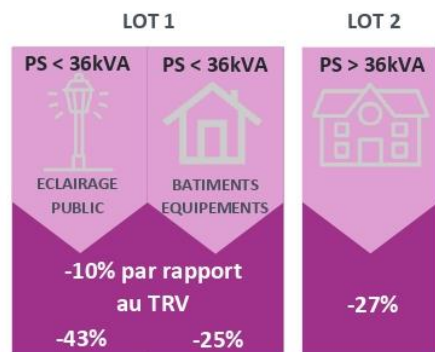
En effet, le prix de l'électricité pour 2024 (en base) s'échange aujourd'hui autour de 130€/MWh, contre une cinquantaine d'euros il y a deux ans. Ces niveaux de prix s'expliquent par un contexte géopolitique toujours très tendu, une perte de confiance des acteurs de l'énergie vis-à-vis du parc nucléaire français, ainsi qu'une réforme du marché européen de l'énergie toujours en cours de négociation.

## QUELLES EVOLUTIONS TARIFAIRES EN 2024 ?

Tenant compte de l'instabilité du marché de gros de l'électricité, le groupement a poursuivi sa stratégie de bon père de famille en procédant à différentes prises de position permettant d'ores et déjà de couvrir l'ensemble des besoins de ses adhérents pour l'année à venir.

A ce jour, les opérations de couverture réalisées par le groupement laissent entrevoir une baisse des factures d'électricité pour 2024 (voir ci-contre).

Toutefois, les résultats actuels restent suspendus aux évolutions réglementaires et notamment au maintien ou à l'évolution de certains dispositifs de soutien mis en place en 2023, ainsi qu'au niveau exact d'écêtement de l'ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) qui ne sera connu qu'au début du mois de décembre.



Prévision d'évolution TTC par rapport à 2023 (hors mesures de soutien gouvernementales)

## INFORMATION SUR LA FACTURATION

Etant donnée la volumétrie très importante des factures à traiter par EDF, et des délais nécessaires au paramétrage dans l'outil de facturation du fournisseur des différents dispositifs de soutien mis en place, les premières factures 2023 n'ont été émises qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. **Nous vous invitons donc à vérifier les périmètres facturés et la bonne application du(des) dispositif(s) au(x)quel(s) vous êtes éligibles.**

En cas d'erreur, un ticket est à adresser à EDF via votre espace client.

## INFORMATION SUR LE BOUCLIER COLLECTIF

Pour vos sites éligibles au bouclier collectif, même si vous avez déjà renseigné une attestation pour le second semestre 2022, vous devez confirmer votre éligibilité au dispositif pour l'année 2023 **avant le 31 janvier 2024.**

## LES ACTIONS DE VOTRE GROUPEMENT

Face aux incertitudes réglementaires liées à la fois à la disparation de l'ARENH en 2026 et à la réforme des marchés de l'énergie engagée au niveau européen, mais aussi à la volatilité des marchés à court terme, le groupement a poursuivi un objectif d'anticipation pour 2025.

Il a également souhaité éviter de se retrouver dans un flou juridique en s'engageant contractuellement au-delà de cette année charnière. C'est la raison pour laquelle un marché subséquent complémentaire a été attribué en juillet 2023, pour couvrir les besoins en électricité du groupement pour cette seule année 2025.

Des prises de position opportunistes ont déjà été réalisées, à hauteur de 50%, et permettent désormais d'observer plus sereinement l'évolution de la situation dans les prochains mois. Sans optimisme exagéré, et sans présager de cette évolution future, une poursuite de la baisse des factures semble néanmoins se confirmer.

Les 11 syndicats pilotes du groupement d'achat d'énergie :

